



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 15 juillet 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 15 JUILLET 2025

RECTORAT

ARRÊTÉ n° 2025/11 DU 4 JUILLET 2025 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX DASEN



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
Direction de l'organisation et de la performance

ARRÊTÉ N° 2025/11 Portant délégation de signature aux DASEN

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L916-1 et L917-1 ;
- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1433 du 20 décembre 2012 modifiant le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU le décret du 28 octobre 2022 portant nomination de M. Emmanuel BOUREL en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe- et- Moselle, à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- VU le décret du 23 octobre 2024 nommant M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;
- VU le décret du 26 février 2025 portant nomination de M. Mickaël CABBEKE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle à compter du 10 mars 2025 ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2025 portant nomination de M. Olivier DELMAS en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges à compter du 3 avril 2025 ;
- VU le décret du 27 juin 2025 portant nomination de Mme Marie-Laure CARREE-SENE en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Meuse à compter du 29 juin 2025 ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 25 avril 2023 portant nomination de M. Laurent WISLER dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse, à compter du 1^{er} mai 2023 ;

VU l'arrêté du 4 mai 2023 portant nomination de Mme Isabelle ETIENNE dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle, à compter du 21 mai 2023 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2023 portant nomination de Mme Anne SCHLOESSLIN-PACARY, attachée principale d'administration de l'Etat, dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges, à compter du 19 juin 2023 ;

VU l'arrêté du 21 février 2025 nommant M. Antoine KAZAN, personnel de direction de classe normale, dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} mars 2025 ;

VU l'arrêté n°2025/10 du 2 juin 2025 portant délégation de signature aux DASEN ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024/627 portant délégation de signature à M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Emmanuel BOUREL, directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Antoine KAZAN, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle ;

- Mme Marie-Laure CARREE-SENE, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Meuse et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent WISLER, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Meuse ;

- M. Mickaël CABBEKE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle ETIENNE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle ;

- M. Olivier DELMAS, directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Anne SCHLOESSLIN-PACARY, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges

à l'effet de :

- recruter des agents non titulaires chargés d'assurer des fonctions d'enseignant suppléant à la vacance de postes de personnels enseignants du 1^{er} degré ou à leur remplacement temporaire ;

- instruire les actes de gestion et signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative de leur carrière, conformément aux dispositions d'une part, des articles L332-6 et suivants du code général de la fonction publique et, d'autre part, du décret n° 86-83 modifié du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- gérer des professeurs des écoles (arrêté du 28 août 1990).

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Mickaël CABBEKE, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle ETIENNE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle

à l'effet de :

- recruter, pour les établissements des 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Meuse, et des Vosges ;
- instruire les actes de gestion et signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative et financière de leur carrière, conformément aux dispositions, d'une part, de l'article L917-1 du Code de l'éducation et, d'autre part, du décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 ;
- conclure des contrats à durée indéterminée en qualité d'assistant d'éducation avec les personnes éligibles, en vue de poursuivre leurs missions ;
- instruire les actes de gestion et signer toutes les décisions relatives à la gestion administrative et financière de leur carrière, pour les opérations relatives aux dépenses de personnel conformément aux dispositions du décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi d'assistants d'éducation.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Emmanuel BOUREL, directeur académique des services de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Antoine KAZAN, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle

pour les opérations relatives aux dépenses de personnel relevant de l'enseignement public du 1^{er} degré des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, et des Vosges ;

- M. Mickaël CABBEKE, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Moselle, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle ETIENNE, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle

pour les opérations relatives aux dépenses de personnel relevant de l'enseignement public du 1^{er} degré des départements de la Moselle.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Olivier DELMAS, directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Anne SCHLOESSLIN-PACARY, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges

pour les opérations relatives aux dépenses de personnel relevant de l'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat.


Article 5 :

L'arrêté n° 2025/10 du 2 juin 2025 portant délégation de signature aux DASEN est abrogé.

Article 6 :

La secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le 4 juillet 2025



M. Pierre-François MOURIER